



**ASIPE**

**Comité de direction**

**Préavis n° 1/2020**

**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIPE**

**Objet : - Comptes 2019 et rapport de gestion**

Au Conseil intercommunal de l'ASIPE  
de et à  
1530 Payerne

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Nous vous prions de trouver en pièce jointe à ce préavis un exemplaire des comptes de fonctionnement 2019, ainsi que le rapport de gestion pour l'année écoulée.

Afin de simplifier la lecture des comptes, nous vous proposons quelques commentaires ci-dessous en lien avec les comptes 2019.

N° du compte	Commentaires
110.3170.00	Le dépassement du budget est lié notamment aux deux séances extraordinaires du Conseil intercommunal en janvier et juin 2019, ainsi qu'à d'autres événements organisés par l'ASIPE.
110.3182.01	L'ASIPE a acheté un PC supplémentaire pour l'ouverture de La Détente, selon le budget. Il a été payé immédiatement et non sur trois ans comme prévu initialement. Il s'agit également des coûts d'impression de l'imprimante. Le budget 2019 avait été fait en tenant compte uniquement de la convention avec la commune de Payerne. Il s'agit dorénavant de tous les coûts liés à l'informatique de l'administration, notamment les coûts liés aux logiciels comptables et salaires (plus de 4'000 CHF).
110.3185.00	L'ASIPE n'a pas eu besoin de recourir à un avocat dans le cadre des différents marchés publics pour le projet de construction de La Coulaz. Tous les honoraires du BAMO ont été pris dans le préavis du crédit d'étude.
110.4359.00	L'ASIPE a effectué un audit énergétique sur le bâtiment de DLT pour un montant d'environ 7'000 CHF. L'Etat de Vaud subventionne ceci avec un forfait de 5'000 CHF. Les 300 CHF proviennent de la vente d'une machine de travaux manuels, qui n'était plus utilisée.
111.3101.00	Il s'agit de l'impression des fascicules du sports-facultatif du primaire, ainsi que la participation de l'ASIPE au document Parents-Infos du primaire. La DGEO a refacturé la part 2018-2019 avec du retard, raison pour laquelle il y a deux années scolaires dans les comptes 2019.
150.3011.00	Le dépassement du budget est la conséquence des activités offertes par la bibliothèque, comme par exemple des soirées avec des auteurs, de projets avec le GYB et le parascolaire, ainsi que la préparation d'un nouveau projet pour les classes du primaire qui bénéficieront de visites et d'animation dans ce lieu. Un projet est en cours pour revoir les horaires de la bibliothèque, ainsi que le temps administratif pour

	optimiser la gestion du temps. Il s'agit de la première année d'exercice et il s'est avéré que des heures n'avaient pas été comptées lorsque la bibliothèque était gérée par l'association.
350.3112.00	Aucun renouvellement de mobilier scolaire n'a été demandé. Il reste encore une classe neuve qui avait été acquise en août 2018 pour les Rammes provisoire, en sachant que la sixième classe est devenue une classe spéciale.
350.3161.01	Suite à une erreur de calcul dans le budget 2019 pour les coûts de location, la correction a été faite directement sur les coûts 2019.
350.3313.00	Il s'agit de l'amortissement dans le cadre du préavis 1/2017 pour l'achat de mobilier pour les deux classes, en raison de la réouverture de Vers-chez-Perrin.
351.3122.00	Malgré l'augmentation du coût du kWh de gaz au 1 <sup>er</sup> janvier 2019, les différentes mesures prises notamment suite à l'audit énergétique, ont porté leurs fruits avec une diminution de la consommation.
351.3123.00	Même remarque pour le gaz.
351.3133.00	Le renouvellement ne se fait pas forcément chaque année et parfois la commande est plus importante dans le dessein de bénéficier de rabais. En 2019, il a été changé de type de papier WC, qui est le même système que dans les locaux payernois, dont l'objectif est de diminuer les risques de boucher les canalisations en raison de la surconsommation par certains usagers et surtout de diminuer tout simplement la consommation de papier.
351.3156.00	Un entretien conséquent a eu lieu dans les deux salles de gym, sur les diverses installations sportives. Il s'agit notamment de toutes les cordes et structures au plafond et sur les parois latérales. Des tapis ont dû être changés en raison de leur âge et des risques de blessures pour les utilisateurs. Comme initialement prévu dans le budget, le parquet n'a pas été refait dans une classe, car jugé encore en bonne état.
351.3188.00	Plusieurs classes ont été déménagées et du matériel évacué. Les chaises de l'ancienne église ont également été évacuées. L'ASIPE a constaté pour la deuxième année consécutive une augmentation des déchets. Des mesures sont envisagées pour réduire le phénomène.
351.3222.00	Construction DLT : intérêt de 2% échéance en 2021. Extension DLT : intérêt de 1.7% s/ Fr. 600'000 – échéance 2023 intérêt de 2% s/ Fr. 600'000 – échéance 2022 intérêt de 1.7% s/Fr. 600'000 – échéance 2023 intérêt de 1.55% s/Fr. 850'000 – échéance 2024.
351.3312.00	Il s'agit de l'amortissement du bâtiment, de son extension et de la vidéosurveillance.
351.3321.00	Le Comité de direction a décidé d'effectuer un amortissement extraordinaire sur l'exercice comptable 2018. Comme il y a un décalage entre l'actif et le passif pour ce bâtiment, il semble opportun de rattraper ce retard dans un délai de 3.5 ans. En effet, à cette échéance le futur collègue de La Coulaz aura un impact sur le compte de fonctionnement de l'ASIPE et donc sur les communes membres. Dès 2022, l'amortissement deviendra linéaire jusqu'en 2036.
352.3121.00	Suite aux différentes mesures prises pour éviter les abus de consommation d'eau, ainsi que le changement des chasses d'eau dans les WC, les effets se font sentir.
352.3141.00	L'ASIPE a dû faire un contrôle de toute les installations électriques du bâtiment (OIBT). Suite à ce dernier plusieurs travaux de mise en conformité ont été faits. Un entretien et des réparations ont été effectués sur les WC, dont la consommation d'eau était très importante, en raison notamment de fuites.

352.3222.00	Achat bâtiment : intérêt de 1.55% - échéance 2024 Transformation bâtiment : intérêt de 1.4% - échéance 2024 (consolidation en décembre 2014).
353.3111.00	Le système de fixation dans les murs des couloirs n'a pas été réalisé.
353.3141.00	Plusieurs travaux n'ont pas été effectués durant l'année. L'entretien du sol (couche de protection) n'a pas été fait, car estimé encore de bonne qualité. Le renforcement des murs n'a pas été nécessaire, par contre des protections d'angle sur les murs seront posées en 2020.
353.3222.00	Il s'agit des intérêts semestriels pour l'achat du bâtiment à : 1.55 %, échéance au 4 décembre 2024. Les intérêts sont liés aux trois emprunts avec des échéances au plus tard au 30 mai 2025.
354.3123.00	La consommation d'électricité en une année est conséquente. Le CoDir a réagi début 2020 par rapport à cela et des solutions ont été proposées.
354.3141.00	Un contrôle de l'installation électrique (OIBT) a dû être fait, selon l'ordonnance fédérale en la matière. Ceci a engendré des coûts, ainsi que les quelques modifications qui ont fait suite au contrôle.
500.3011.01	Le dépassement est la conséquence de l'augmentation de la capacité d'accueil de 36 à 48 places depuis la rentrée d'août 2019. De plus, l'accueil parascolaire accueille un enfant autiste qui bénéficie d'une éducatrice spécialisée spécialement pour lui. Cette prise en charge est financée par l'Etat de Vaud (SESAF) à 100%, dont la participation apparaît au poste 500.4512.02.
500.3091.01	Il s'agit d'un nouveau poste créé en automne 2018, alors que le budget 2019 avait déjà été adopté. Ceci a été fait pour distinguer les coûts de formation continue de celle des apprentis.
500.3131.00	L'augmentation est liée au fait d'avoir ouvert un groupe d'enfant de plus à midi, en passant de 36 à 48 places depuis août 2019.
500.4512.01	Une demande d'aide au démarrage a été faite conjointement auprès de la FAJE et de l'OFAS, suite à l'augmentation à 48 places. La première organisation accorde à l'ASIPE une aide qui sera splittée en deux sur les comptes 2019 et sur ceux de 2020. Cette aide n'a pas été budgétée pour des raisons de prudence. Quant à la seconde organisation, elle a refusé l'aide, car la croissance des places en moyenne ne correspond pas au critère de l'ordonnance fédérale.
503	Cette rubrique n'a pas été mise au budget 2019, car le CoDir a rencontré le comité de parents initiateurs du projet le 1 <sup>er</sup> avril 2019. La décision est intervenue plus tard, suite à un sondage d'intérêt, d'ouvrir l'accueil de midi.
505.3011.00	Le traitement est plus bas, car en raison de la demande plus faible, il n'y a pas eu d'accueil de devoirs aux Rammes, comme l'année précédente.
507.3131.00	L'achat de repas est beaucoup plus faible en raison de la demande et du report de l'ouverture de La Détente de mars à août 2019.
510.3664.00	Il y a eu davantage de classes qui ont participé au cours sur la gestion des déchets.
510.4361.00	Il s'agit de la participation des parents à l'achat des pommes distribuées à la récréation. La contribution des communes de l'ASIPE est d'environ 600 CHF à cette opération.
515.3662.00	La différence entre le budget et les comptes (environs 38'000 CHF) est versé dans un fond de réserve affecté aux camps scolaires du primaire. Cette différence est la

	conséquence de l'entrée en vigueur de l'arrêt du Tribunal fédéral en la matière et du report de certains camps sur l'année comptable 2020.
517	La différence entre le budget et les comptes provient du fait que le bus supplémentaire est arrivé uniquement en août, alors qu'il avait été budgété dès le début de l'année en raison du fait que la capacité de transport était atteinte. Ce bus supplémentaire a été mis à disposition en urgence, en raison d'un manque de coordination au sein de CarPostal suite aux différents changements de personnel responsable.
520.3091.00	Aucune demande n'a été faite par l'établissement.
520.3135.00	Le dépassement est la conséquence de l'achat d'une sableuse neuve, dont l'ancienne avait plus de 20 ans et la réparation devenait trop onéreuse.
520.3664.00	Aucune demande n'a été faite par l'établissement.
527.3188.03	En 2019, il y a eu 49 élèves du secondaire en plus qu'en 2018 qui ont eu un abonnement, ainsi que 16 élèves du primaire.
560.3654.00	La nouvelle médecin scolaire a commencé le 1 <sup>er</sup> août 2019. Elle a dû rencontrer plusieurs partenaires et certains parents pour des cas difficiles. De plus, elle a participé à la campagne de vaccination des élèves du secondaire.
560.3654.01	Les contrôles dentaires pour l'année scolaire 2018-2019 au eu lieu en 2018, raison pour laquelle le montant est moindre par rapport au budget.

Pour le parascolaire, il n'y a pas eu de facturation d'acomptes en 2019, dès lors ce sera le décompte final qui sera facturé aux communes associées. L'excédent de revenus est de 156'538.60 CHF pour 2019 après attribution aux fonds de réserve 9282.01 et 9282.02 pour les camps et activités pour le primaire et le secondaire. L'excédent sera ristourné aux communes selon l'usage.

## Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Vu                            le préavis n° 1/ 2020 du Comité de direction de l'ASIPE  
Ouï                            le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire  
Considérant            que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

**Article 1**                d'approuver les comptes 2019 tels que présentés et d'en donner décharge au Comité de direction,

**Article 2**                de donner décharge au Comité de direction sur sa gestion durant l'année écoulée.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.

Ainsi adopté en séance du Comité de direction de l'ASIPE le 24 février 2020.

### AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président :



Julien Mora



Le Directeur :



Pierre-Alain Lunardi